

Compte-rendu du Comité de Pilotage Natura 2000 de la ZPS de la Plaine d'Oiron-Thénezay

Le 02 avril 2025 à 14h00

Participants présents : Emmanuel CHARRE (Région Nouvelle-Aquitaine), Capucine PETRIACQ (Région Nouvelle-Aquitaine), Diane DELGADO (PETR du Pays de Gâtine), Eric CHAUVET (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres), Maxime TUJAGUE (Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet), Charlotte JOUOT (Syndicat des Eaux de la Vallée du Thouet), Christophe LARTIGAU (GODS), Raymond BUREAU (CDRP 79), Germain GIROUARD (Mairie de Marnes), Hervé BOTON (Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres), David GUERIN (Direction Départementale des Territoires 79), Jean-Claude LAURANTIN (Mairie d'Assais-les-Jumeaux), Lucien JOLIVOT (Mairie de Doux), Jackie PROUST (Mairie de Thénezay), Odeline FLORENS (GODS).

Participants excusés : Mathilde BONNET (DREAL Nouvelle-Aquitaine)

Le support de présentation du COPIL est annexé à ce compte-rendu pour plus de détails sur le contenu (graphiques, tableaux).

Déroulé du COPIL :

Introduction

La Technicienne Natura 2000 au niveau régional Capucine Petriacq introduit le Copil, puis un tour de table est proposé pour que chaque participant-e puisse se présenter.

L'animatrice du site Natura 2000 Odeline Florens présente l'ordre du jour, des rappels concernant le réseau Natura 2000 en Europe, en France et en Nouvelle-Aquitaine et les outils contractuels et réglementaire français. Elle précise que le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres a repris l'animation de 5 zones Natura 2000 depuis juin 2024, à la suite de l'animation du Département des Deux-Sèvres.

Elle propose ensuite une description du site d'Oiron-Thénezay et de ses enjeux liés à l'Avifaune des Plaines agricoles (Outarde canepetière, Cédicnème criard, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Busard des roseaux, Pluvier doré et Pipit rousseline), avant de rappeler les grandes lignes du Document d'Objectifs.

Suivi des espèces et protection des nichées

Le Chargé de mission Ornithologue Christophe Lartigau présente le suivi des espèces sur la zone (Outarde canepetière et Cédicnème criard) et les actions de protection des nichées (Outarde canepetière, Busard cendré et Busard Saint-Martin). A partir de ces éléments, il dresse un bilan de l'état des populations d'Oiseaux de plaine. Ainsi la zone a une forte responsabilité partagée avec la ZPS

des Plaines du Mirebalais et du Neuvilleois concernant l’Outarde canepetière, puisqu’elles hébergent 2/3 des dernières populations d’Outarde migratrice en France et que cette espèce est très dépendante des parcelles engagées dans une gestion favorable à leur reproduction par les agriculteurs (80 % nichent ici en MAE). Bien que le nombre de couples nicheurs d’Œdicnème criard semble en légère augmentation, la production de jeunes allant jusqu’à l’envol est faible. Une étude approfondie en 2024 sur Assais-les-Jumeaux a conclu à un résultat d’un seul jeune à l’envol pour 30 couples. La longévité des adultes (20 à 30 ans) a tendance à masquer ce phénomène. Concernant les Busards, la survie des jeunes est fortement liée aux dispositifs de protection des nids, lorsque l’envol risque d’être postérieur à la date de récolte des cultures où ils nichent. En 2024, 61% des jeunes à l’envol l’ont été grâce aux actions de protection de nichées en lien avec le monde agricole. Enfin il est à noter que le Courlis cendré est une espèce très présente et sensible sur la zone, une des rares en France où la population augmente, alors qu’elle décline en Europe. Bien que cette espèce ne figure pas initialement parmi les espèces désignatrices du site, celui-ci a de fait une responsabilité dans sa conservation (30 % de la population nicheuse de Nouvelle-Aquitaine). Cela s’explique par l’effet bénéfique à l’ensemble des espèces des mesures Outarde et aux moratoires.

Questions sur la biologie et la survie des espèces :

- Parmi les espèces citées, lesquelles sont fidèles au nid ? Les Outardes ne sont pas fidèles au lieu du nid, contrairement aux Courlis. Quant aux Œdicnèmes il y a plutôt une fidélité au couple.
- Comment expliquer la hausse de la détection des nids depuis 2019 ? Grâce à davantage de temps humain sur le terrain, par le renfort de stagiaires et services civiques notamment, mais aussi l’utilisation du drone. A voir l’apport de la fonction de détection thermique pour la suite.
- Quels sont les prédateurs des poussins sur la zone ? Essentiellement le renard et le chat, il n’y a pas de prédation aviaire connue. Les poussins d’Outarde ne sont pas prédatés par les Busards, puisque ceux-ci se nourrissent de campagnols et de criquets.
- Quelles seraient les solutions pour diminuer les prédatations au nid ? Des clôtures électrifiées sont mises en place.

Mesures Agro-environnementales et Climatiques

Concernant la contractualisation des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC), 98 ha ont été contractualisés en 2024 (portant à 700 ha en cumul sur la zone). Christophe Lartigau explique que le facteur limitant en 2024 a été l’enveloppe budgétaire, car les agriculteurs ont une forte demande pour les mesures Outarde. Il rappelle que l’augmentation du nombre de mâles Outarde est directement en lien avec les MAEC.

Questions sur les MAE :

- Que se passent-ils s’il n’y a plus de MAE ? C’est un sujet d’inquiétude forte car cela constitue un grand risque pour les populations d’Outarde, avec une répercussion indirecte sur les autres espèces comme les Busards (MAE favorables pour qu’ils puissent trouver de la nourriture).
- Comment gérer vous les renouvellements ? Il y a eu un effet de lissage pour ne pas se retrouver à renouveler trop de parcelles une même année.
- Y a-t-il une taille de parcelle privilégiée par les Outardes ? Les mâles semblent préférer les parcelles supérieures à 2ha (jusqu’à 10ha). Les femelles préfèrent les petites parcelles.

- Ne trouve-t-on l'Outarde que dans la ZPS ? Non on commence à en voir en dehors, par exemple vers St Varent.

Chartes et Evaluations d'incidence Natura 2000

Odeline Florens mentionne que deux exploitations agricoles sont actuellement engagées quant à leurs pratiques par une Charte Natura 2000.

Elle rappelle son rôle d'information et de soutien technique possible auprès des porteurs de projets soumis aux évaluations d'incidence Natura 2000 ; 8 porteurs ont sollicité un éclairage des impacts de leur projet pour les espèces désignatrices par la rédaction d'une note d'enjeux, parfois suite à l'incitation de la DDT79 pour compléter des dossiers. A noter un projet de mise à jour de plan d'épandage pour la station d'épuration de Parthenay.

Bilan financier et perspectives

Au niveau du bilan financier, le budget d'animation Natura 2000, pour les 4 Zones de Protection Spéciale Avifaune de Plaine agricole et l'ensemble des missions, s'élève à 61 485 € pour l'année 2024-2025.

Une autre source possible de financement d'actions du DOCOB est la dotation d'Etat attribuée aux Communes rurales de moins de 10 000 habitants dont une partie du territoire est en aire naturelle protégée, avec de budgets de 5 522 à 42 088 € sur le territoire.

Pour les perspectives 2025-2027, il est envisagé de participer à une étude des outils de gestion des sites Natura 2000 avec l'unité de recherche Patrinat (MNHN). Une plaquette de communication commune avec la LPO pour la ZPS des Plaines du Mirebalais et du Neuvillois va être rééditée. En 2025-2026, un suivi des Oiseaux hivernants (tous les 4 ans) va être réalisé grâce à l'AAP suivi ouvert en 2025. Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres a postulé pour le marché d'animation 2025-2027 des 4 ZPS « Avifaune de Plaine » et de la ZSC du Massif forestier de Chizé-Aulnay.

Eric Chauvet, administrateur du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, fait part de la volonté de l'association de s'impliquer dans l'Animation Natura 2000 et la satisfaction à travailler avec le monde agricole et la Région. Il partage ses inquiétudes quant à la pérennité des financements en lien avec la fragilité des espèces qui en dépendent.

Emmanuel Charré, élu régional et Président du COPIL, conclut sur le souhait d'engagement de la Région malgré les incertitudes géopolitiques et budgétaires et remercie les participants.



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE RÉGIONALE DE LA
BIODIVERSITÉ
NOUVELLE-AQUITAINE

Wall
de Li
0 Ni
24

contact@ornitho79.c
www.ornitho79.org



Agir • Mobiliser • Accélérer

OBSERVER, CONNAÎTRE ET PROTÉGER LES OISEAUX SAUVAGES

